

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 9

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Brevet fédéral d'apiculture : les ambassadeurs et ambassadrices des abeilles

En Suisse romande, le premier cours pour l'obtention du brevet fédéral d'apiculture débutera en octobre 2016. L'intérêt est grand : plus de 70 apiculteurs et apicultrices se sont d'ores et déjà inscrits pour cette formation qui vise à promouvoir les connaissances en apiculture, à améliorer les pratiques et à anticiper les défis à venir. Le comité de pilotage se réunit régulièrement pour préparer une formation intéressante, passionnante et de qualité.

La Suisse compte environ 18'000 apiculteurs, presque tous amateurs. Les exigences en matière de connaissances spécifiques augmentent constamment car la santé de l'abeille est une priorité absolue. Le VDRB (Verein deutschschweizerischer und rätoromanischer Bienenfreunde) a élaboré en 2014 une formation s'étendant sur 3 ans validée par un brevet fédéral d'apiculture. Cette nouvelle offre de formation permet aux apiculteurs et apicultrices d'approfondir davantage leurs connaissances acquises lors du cours de base proposé par les différentes sections cantonales et en complément aux différents cours régionaux mis sur pied ponctuellement.

Cette formation par modules réunit théorie et pratique sur une durée totale de 27 jours répartis sur 3 ans. Migros Engagement soutient et subventionne ce brevet fédéral. En même temps, Migros Engagement vise à diffuser les connaissances utiles en matière de santé des abeilles mellifères et sauvages auprès des apiculteurs, des agriculteurs, des jardiniers, des paysagistes, des sylviculteurs, ainsi que des administrations communales.

M. Serge Imboden, membre de la Société d'apiculture de Sion et environs, a suivi la formation en Suisse alémanique et a été désigné chef de projet pour la Romandie. Grâce à son engagement, la Suisse romande peut à son tour proposer à ses apiculteurs le même brevet fédéral. Le comité de pilotage est composé de Sonia Burri-Schmassmann, Marianne Tschuy, Claude Pfefferlé et Eric Dorthe. Le premier cours débutera le 28 octobre 2016 et comptera 24 participants. Nous nous réjouissons du succès rencontré en notant plus de 70 inscriptions en liste d'attente pour les cours prévus en 2017/2018.

Ce brevet s'adresse à des apiculteurs confirmés qui ne veulent pas seulement savoir le « comment » mais aussi comprendre le « pourquoi » de la bonne pratique apicole. Ces futurs apiculteurs brevetés seront les ambassadeurs et ambassadrices des abeilles et seront amenés à travailler de façon exemplaire, innovante et dans un but de développement durable. L'objectif de la formation des participants étant également d'améliorer la pratique apicole en Suisse par l'échange et l'application des dernières connaissances issues de la recherche et de la pratique.

Côté pratique :

Pour se présenter à l'examen du brevet fédéral, il faut :

1. avoir élevé durant au moins les six dernières années ses propres colonies d'abeilles (c'est-à-dire avoir minimum 3 ans d'expérience avant le début de la formation);

2. avoir achevé avec succès une formation professionnelle ou une formation équivalente ;
3. avoir suivi un cours de base de la SAR avant le début de la formation.

La formation comprend cinq modules allant de 3 - 6 jours (27 jours répartis sur 3 ans).

Module 1 : Vie des abeilles et leur environnement

Module 2 : Conduite du rucher

Module 3 : Produits apicoles

Module 4 : Élevage, développement et création de colonies

Module 5 : Santé des abeilles

- À la fin de la formation (3 ans) le candidat au brevet rédige un mémoire et le défend devant des experts agréés.
- Prix du cours : CHF 4000.–. À l'obtention du brevet la Confédération restituera CHF 2000.–.
- Plus d'informations et inscriptions sur www.apiformation.ch.

Serge Imboden & Claude Pfefferlé

Communiqué rédactionnel

Eclaircissement

Dans le compte rendu de la séance du comité SAR du 16 juin 2016 figure en fin de page 16 un paragraphe avec le titre OSSA.

Cette abréviation n'était pas encore connue et n'a jamais figuré dans nos écrits jusque-là et une petite explication s'impose donc afin de bien comprendre ce que cet article voulait dire et son enjeu.

Le titre OSSA est utilisé pour l'ordonnance sur l'aide au Service sanitaire apicole de mai 2012.

La séance était menée avec l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) et nous avons parlé de l'OSSA qui définit les tâches et le financement du SSA (Service sanitaire apicole) et la reconduite des financements pour la période de 2017 à 2020.

La rédaction

Commission d'élevage SAR

Mélanie Grandjean remplace Charles Maquelin comme Cheffe Technique de la CE-SAR

Chers amis apiculteurs/trices,

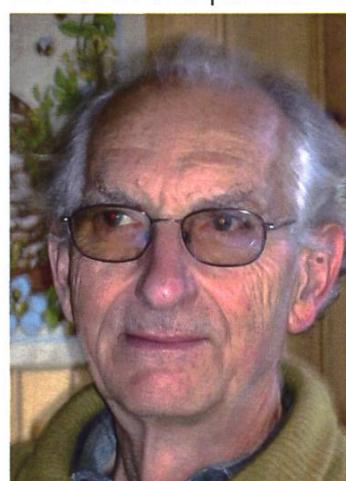
J'ai le grand plaisir de vous communiquer la nomination de Mélanie Grandjean, vice-présidente de la SAR, au poste de Cheffe Technique de la Commission d'Elevage SAR, où elle remplace Charles Maquelin, titulaire du poste jusqu'ici. Pour mémoire, la mission du Chef Technique CE-SAR est de conseiller notre groupement sur tous les aspects techniques et scientifiques liés à la sélection, l'élevage et la diffusion de reines de race pure, ainsi que la vulgarisation de méthodes de sélection. En font partie, les tâches de gestion de la génétique des ruchers-tests et des stations de fécondation, des modes de reproduction, ainsi que de la formation des moniteurs-éleveurs. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir bénéficier des compétences de biologiste hors pair de Mélanie, ainsi que de son entregent, sa bonne humeur et sa disponibilité sans faille pour notre association.



Je profite également de cette occasion pour remercier très chaleureusement Charles pour son dévouement sans faille pour la CE-SAR depuis sa prise de fonction en 1981. Je ne résiste pas au plaisir de lui rendre hommage en énumérant quelques-unes des principales réalisations de la CE-SAR sous ses presque 40 ans de présidence technique : tout d'abord la création d'un registre des lignées actualisé d'année en année. La réalisation d'un programme permettant de calculer le taux de parenté des reines avec les lignées à mâles, dont les données furent ensuite transférées dans la plate-forme BeeBreed actuelle. L'amélioration de la façon de réaliser les mesures morphologiques permettant la mesure précise de la longueur des langues et de l'index cubital de chaque aile. Au cours de son long mandat, Charles a inlassablement cherché à améliorer les caractéristiques génétiques et comportementales des lignées carnioliennes de la SAR, avec des résultats extraordinaires.

Grâce à lui, la Carnica SAR est reconnue internationalement et notre organisation citée en exemple dans nombre d'associations.

Mélanie reprend le flambeau et nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de plaisir. Nous aurons le plaisir de continuer à côtoyer Charles, qui conserve sa place au sein de la CE-SAR dans la commission neutre d'anonymisation des reines des ruchers de testage.



*Le responsable de la Vulgarisation,
de la Sélection et de l'Elevage : Alain Salamin*



Cours sensoriels pour apiculteur-trice labellisé-e

les 24 septembre et 22 octobre 2016



Chères apicultrices, chers apiculteurs,

La SAR, via son label d'or apisuisse, organise, en partenariat avec la HES de Sion, par M^{me} Rey-Siggen, un cours pour les apiculteurs labellisés. Ce cours, basé sur une période de 4 heures, comprend une initiation sensorielle, des évaluations concernant les qualités et les défauts des miels et la chimie du miel.

Les cours se déroulent de 10h à 15h30 avec une pause de midi. Le repas de midi sera pris sur place, les frais du repas sont à la charge des participants.

Cette formation est proposée à deux endroits, soit:

24 septembre à EVOLOGIA, route de l'Aurore 6, 2053 Cernier.

22 octobre à Postlogistics, Base de distribution, route Jo-Siffert 34, 1762 Givisiez (chemin de fer à 400 mètres).

45 places sont disponibles par cours. Ce cours est subventionné à 50 % par la Confédération et 50 % par la SAR, compte label d'or.

Les inscriptions sont à envoyer jusqu'au 17 septembre à :

Sonia Burri-Schmassmann, route de Bâle 10, 2805 Soyhières, presidence@abeilles.ch

*Sonia Burri-Schmassmann
Responsable du miel SAR*

Talon d'inscription

Nom:

Prénom:

Adresse:

NP/Localité:

Section et fédération:

Cochez votre choix:

Repas de midi: oui non

Cours de: Cernier Givisiez



BIENENGESUNDHEITSDIENST
SERVICE SANITAIRE APICOLE
SERVIZIO SANITARIO APISTICO

apiservice

Formation pour vendeurs de médicaments vétérinaires pour les abeilles

Toute personne qui entend remettre à des apiculteurs des médicaments destinés aux abeilles doit être titulaire d'une autorisation cantonale de commerce de détail. Une telle autorisation peut être délivrée à tout requérant ayant suivi un cours approuvé par l'OSAV (OMédV, art. 9.2).

Les participants doivent avoir terminé une formation apicole de base. La journée de formation aura lieu dans les locaux de l'OSAV à Berne, le 1er décembre 2016.

Langues du cours : allemand et français. Frais (cours et examen) : CHF 350.-.

Inscrivez-vous dès que possible, mais au plus tard le 1er novembre 2016, auprès de Robert Lerch, apiservice, robert.lerch@apiservice.ch.

Service sanitaire apicole - Schwarzenburgstr. 161 - 3003 Berne - www.apiservice.ch

